Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CIP, veuillez visiter :
capcip.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION

SESSION 2026

ÉPREUVE EP1 : CONDUITE EN MODE NORMAL

Coefficient : 8 Durée : 4 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Analyse juridique d'une situation de formation au poste (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Diagnostic managérial et choix d'organisation (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Exploitation économique et financière des données (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : LES CONSERVERIES DE L'ESTUAIRE, SAS, UNITÉ DE PRODUCTION DE CONSERVES ALIMENTAIRES À NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE)

Vous intervenez sur une ligne de conditionnement de conserves alimentaires. L'entreprise emploie 85 salariés et produit pour des marques de distributeur et des marques régionales. Une hausse des arrêts de ligne et plusieurs difficultés d'intégration de nouveaux opérateurs conduisent la direction à revoir l'organisation de l'accompagnement au poste.

Vous disposez des documents techniques DT 1 à DT 3. Répondez aux questions dans l'ordre. Les calculs doivent être présentés avec leurs unités et les décisions justifiées par les données du dossier.

Le CAP Conducteur d'Installations de Production ne comporte pas d'épreuve nationale intitulée « Management de l'accompagnement des personnels de production ». L'intitulé officiel identifiable dans les éléments fournis est EP1 : Conduite en mode normal. Les situations ci-dessous sont centrées sur l'environnement de production et ne constituent pas une vérification de conformité réglementaire de cet intitulé de matière.

Partie 1 : Analyse juridique d'une situation de formation au poste (7 points)

Qualification des faits, règle de droit et application à la situation

Un opérateur nouvellement affecté à la ligne de sertissage indique n'avoir reçu aucune formation pratique avant sa prise de poste. Lors d'un incident, il a redémarré l'installation sans appliquer la procédure de consignation présentée dans DT 1. La direction affirme que l'opérateur avait signé une feuille attestant la remise du livret d'accueil. Utilisez les textes et l'extrait de jurisprudence du DT 1. Distinguez les faits établis des affirmations des parties.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel l'entreprise doit répondre.

1.2 (2 points) Énoncez les obligations de l'employeur relatives à la prévention des risques et à la formation à la sécurité, en vous appuyant sur les articles reproduits dans le DT 1.

1.3 (2,5 points) Appliquez le syllogisme juridique : règle de droit, faits de l'espèce, solution motivée. Précisez si la seule remise du livret d'accueil permet, au vu du dossier, d'établir que l'opérateur a reçu une formation adaptée.

1.4 (1 point) Proposez deux mesures immédiates permettant de réduire le risque lors de la reprise de poste.

Partie 2 : Diagnostic managérial et choix d'organisation (7 points)

Analyse interne et externe, accompagnement des opérateurs et préconisations

La direction envisage de mettre en place un tutorat pour les nouveaux opérateurs et une vérification des acquis avant leur autonomie. À partir des éléments de DT 2, réalisez un diagnostic de la situation, puis formulez des préconisations adaptées à une ligne fonctionnant en équipes alternantes.

Données de contexte pour le diagnostic

Indicateur	Valeur observée
Effectif total	85 salariés
Opérateurs de production	52 salariés
Arrêts non planifiés de la ligne	18 heures par mois
Nouveaux opérateurs recrutés en 2025	12
Nouveaux opérateurs déclarant manquer de repères au poste	7 sur 12
Clients principaux	Distributeurs alimentaires régionaux et nationaux

Source : tableau de bord interne de l'entreprise, données de l'année 2025.

2.1 (2 points) Présentez deux forces et deux faiblesses internes de l'entreprise en lien avec la conduite de la ligne et l'intégration des nouveaux opérateurs. Justifiez chaque élément par une donnée du dossier.

2.2 (1,5 point) Repérez une opportunité et une menace de l'environnement externe. Classez-les dans une dimension pertinente du diagnostic PESTEL et justifiez vos choix.

2.3 (2 points) Analysez les effets attendus du tutorat et de la validation des acquis avant l'autonomie. Indiquez une limite possible de ce choix d'organisation.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations opérationnelles. Pour chacune, indiquez un responsable, une échéance et un indicateur de suivi mesurable.

Partie 3 : Exploitation économique et financière des données (6 points)

Calculs de coûts, de marge et analyse d'une décision de production

La direction compare le coût annuel du tutorat au coût estimé des arrêts de ligne et aux recettes de production. Les données utiles figurent dans le DT 3. Pour les calculs, retenez une année de 12 mois et un coût d'arrêt de ligne de 420 euros par heure. Les résultats seront arrondis à l'euro le plus proche, sauf indication contraire.

3.1 (1,5 point) Calculez le coût annuel des arrêts non planifiés à partir des données mensuelles du DT 3.

3.2 (1,5 point) Calculez le coût annuel du dispositif de tutorat. Comparez ce coût au coût annuel des arrêts non planifiés et exprimez l'écart en euros.

3.3 (1,5 point) Calculez le taux de marge commerciale à partir du chiffre d'affaires et des coûts variables du DT 3, selon la formule : taux de marge sur coûts variables = (chiffre d'affaires - coûts variables) / chiffre d'affaires × 100. Présentez le résultat en pourcentage.

3.4 (1,5 point) À partir des calculs précédents, indiquez si le coût annuel du tutorat pourrait être couvert par une réduction des arrêts. Précisez la réduction minimale, en heures par mois, qui permettrait de couvrir ce coût, en utilisant le coût d'arrêt horaire indiqué dans l'énoncé.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : OBLIGATIONS DE PRÉVENTION ET DE FORMATION À LA SÉCURITÉ

Code du travail, article L. 4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » Ces mesures comprennent notamment des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Code du travail, article L. 4141-2 : « L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice des travailleurs qu'il embauche. » Cette formation est dispensée lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire, notamment lorsqu'un salarié change de poste ou de technique.

Cour de cassation, chambre sociale, 25 novembre 2015, n° 14-24.444, extrait de principe : au visa de l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur qui justifie avoir pris les mesures prévues par ce texte satisfait à son obligation de sécurité. La décision rappelle l'importance d'apprécier les mesures effectivement prises au regard de la situation de travail. Dans le présent dossier, il appartient donc d'examiner les éléments concrets de prévention et de formation produits par l'entreprise, et non la seule existence d'un document d'accueil.

Éléments établis dans l'entreprise : l'opérateur a signé une feuille de remise du livret d'accueil. Aucun relevé de formation pratique au poste ni aucune validation de la procédure de consignation n'est joint au dossier.

DT 2 : ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX OPÉRATEURS

La ligne de conditionnement fonctionne en deux équipes alternantes. Chaque équipe compte un conducteur d'installation et plusieurs opérateurs. Les changements d'équipe sont réalisés en 10 minutes. Le tutorat envisagé prévoit 6 heures d'accompagnement par nouvel opérateur, réparties sur trois postes. Le tuteur renseigne une fiche de suivi portant sur les contrôles de démarrage, les réglages autorisés, les défauts qualité, les arrêts d'urgence et les consignes de consignation.

Les opérateurs nouvellement recrutés ont des expériences antérieures différentes. La production répond à des commandes de clients régionaux et nationaux, avec des exigences de traçabilité et de régularité des livraisons. Une hausse des volumes commandés est prévue au prochain trimestre.

Environnement PESTEL fourni pour l'analyse : les règles de sécurité au travail imposent la prévention des risques et l'information des salariés (dimension politique et légale) ; la hausse des coûts de l'énergie incite à limiter les pertes de production (dimension économique) ; les clients renforcent leurs exigences de traçabilité alimentaire (dimension socioculturelle et légale) ; la modernisation des capteurs de ligne permet un suivi plus précis des arrêts (dimension technologique).

DT 3 : DONNÉES DE GESTION DE L'ATELIER

Les données ci-dessous portent sur l'exercice 2025. Le coût d'arrêt de ligne utilisé pour les calculs est une estimation interne intégrant la main-d'œuvre immobilisée et la perte de production. Le coût du tutorat comprend le temps de tutorat rémunéré et le temps de formation des nouveaux opérateurs.

Tableau de bord économique de la ligne

Donnée	Valeur
Chiffre d'affaires annuel de la ligne	2 400 000 euros
Coûts variables annuels	1 680 000 euros
Arrêts non planifiés moyens	18 heures par mois
Coût estimé d'une heure d'arrêt	420 euros
Coût annuel prévu du tutorat	24 000 euros
Nombre de nouveaux opérateurs concernés par an	12

Source : service de gestion, exercice 2025.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : Questions 1.1, 1.3, 2.1 et 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour les questions juridiques, rédigez votre réponse selon les étapes du raisonnement juridique et utilisez les documents du dossier.

Grille d'analyse juridique : question 1.3

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Règle de droit applicable	.....
Faits pertinents de l'espèce	.....
Solution motivée	.....

Diagnostic interne et externe : questions 2.1 et 2.2

Catégorie	Élément retenu	Justification par une donnée du dossier
Force	.....	.....
Force	.....	.....
Faiblesse	.....	.....
Faiblesse	.....	.....
Opportunité et dimension PESTEL	.....	.....
Menace et dimension PESTEL	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse : Question 3.1 à 3.4 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Inscrivez les opérations, les unités et les résultats. Arrondissez à l'euro le plus proche, sauf pour le taux de marge, à présenter en pourcentage.

Calculs de gestion

Question	Opération et unité	Résultat
3.1 Coût annuel des arrêts	.....	.....
3.2 Coût du tutorat et écart	.....	.....
3.3 Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
3.4 Réduction minimale des arrêts	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.